

**Groupe de travail**  
**Point situation COVID 19**  
**12/03/2021**

M. THILLIER anime ce point d'information consacré à la gestion de la crise sanitaire au sein de l'interrégion des Hauts-de-France.

### Situation sanitaire

	<b>Semaine du 05 au 11 mars 2021</b>
Agents en présentiel	842 dont 283 AG/CO et 559 SU
Agents malades	74 (11 AG/CO et 63 SU) - cumul depuis le 26/10 (+4 cette semaine)
Agents en septaine	13 (6 AG/CO 7 SU)
Agents ayant bénéficié d'au moins un jour d'ASA	38 (3 AG/CO et 35 SU )
Agents ayant bénéficié d'au moins un jour de télétravail	380 (322 AG/CO 58 SU)

### Télétravail

<b>Répartition</b>	<b>Au 11/03/2021</b>
1 jour	101 dont 73 AG/CO et 28 SU
2 jours	125 dont 105 AG/CO et 20 SU
3 jours	76 dont 71 AG/CO et 5 SU
4 jours	39 dont 34 AG/CO et 5 SU
5 jours	39 OP/CO

### Autres points et questions diverses

Suite aux GT nationaux COVID, mise en place d'une facilité vaccination pour les agents âgés de 50/64 ans avec facteurs de comorbidité sur la zone littorale. A ce jour nous n'avons pas de date de lancement pour cette opération.

Des masques FFP2 viennent d'arriver à la DI et seront distribués dans les unités à partir de la semaine prochaine.

Ils devront être utilisés seulement en cas de :

- visite à corps si suspicion de transport in corpore ;
- manipulation de produits chimiques tels que le FentaNyl ;

- déplacement dans un hôpital pour suspicion de transport in corpore ;
- prescription du médecin de prévention pour certains agents.

Quelles dispositions sont prises par l'administration pour permettre la garde des enfants qui doivent suivre les cours en distanciel dans l'arrondissement de Dunkerque ?

⇒ si le télé travail est possible celui ci est préconisé pour les jours ou l'école est assurée en distanciel.

⇒ si le télé travail n'est pas possible et distanciel école : ASA sur attestation établissement scolaire.

Vu la situation sanitaire sur le secteur dunkerquois et le Pas-de-Calais, peut-on repasser dans un fonctionnement dégradé ?

Il n'y a pas d'instruction de l'administration centrale pour le moment.

⇒ Rappel des instructions en vigueur :

- 3 agents par véhicule maximum ;
- vitres entrouvertes ;
- utilisation du matériel (masques, gels, ...) ;
- respect des gestes barrières.

Le chef de service peut-il demander quel type de variant affecte l'agent infecté ?

⇒ c'est le médecin de prévention qui est chargé de poser cette question.

**N'hésitez pas à nous adresser vos questions !**

**Faites attention à vous et à vos proches et portez-vous bien.**

